

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Elus municipaux : Hüseyin YILDIZ (Co-Président Élu), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire) et Sylvette RIMBAUD (Conseillère Municipale).

Membres conseil de quartier : Noëlle AIRAULT, Jean-Philippe ARNAUD, René BADOT, Grégory BELGY, Solange CHARLOT, Marie- Noëlle DEHAY, Jean DELRIEU, Eve-Rose DESWARTE (Co-Présidente Habitante), Claude DUBOUÉ (Co-Président Habitant), Denis Romain DUBUIS, Claude DUCH, Idriss EL MESNAOUI, Annie FORNES, Alain HENRION, Jean-Marc HIGELIN, Roland JOUANNETAUD, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain METAYER, Jacques MORISSET, Sébastien NAU, René PAPET, Françoise RADUREAU, Rodolphe ROBUCHON, Hocine TELALI, Monique TROUVE, François VIALA.

Excusés : Amaury BREUILLE (Adjoint au Maire), Cyril CAFFIAUX, Louis CONDE, Jacqueline DUCH, Nicole IZORE (Conseillère Municipale), Jean-Pierre MERIGEAUD et Fatima REIS.

Agents municipaux : Francis BONNIN et Sébastien DUGLEUX (Direction des Espaces Publics), Marc MONNERIE (Direction des Vies Participatives).

+ Anouk VERMANDERE (Syndicat des Eaux du Vivier)

Public : Environ 45 personnes.

- **Ouverture de la séance : 20h00**

H.YILDIZ souhaite la bienvenue à l'ensemble du conseil et énumère l'ordre du jour :

- Questions et informations diverses d'actualité,
- Présentation de l'Avant-projet d'aménagement du bas de la rue d'Antes,
- Bilan du mandat 2008-2011.

1. Question et informations diverses d'actualité

❖ 6^{ème} Vélorution : l'appel du 18 juin !

Rendez-vous devant
le stade Espinassou à 10h !



❖ Jeudi 26 mai : les clowns débarquent dans le quartier !

Un retour en images est fait sur la « grande parade des clowns » du jeudi 26 mai. C.DUBOUE, Co-Président Habitant rappelle que le conseil de quartier a financé 7 000€ sur ses crédits de

fonctionnement 2011 afin que le TGCMC 2011 (Très Grand Conseil Mondial des Clowns) organise une sorte festival off dans le quartier Nord. Ainsi, le festival grand public s'est tenu les 27 et 28 mai et essentiellement à Du Guesclin. Mais, grâce à l'implication du CSC Grand Nord et du Conseil de quartier Nord, les clowns ont également « investi l'espace » dans différents lieux clés du quartier Nord (collège Curie, FJT Saint Gelais, UEROS Les Terrasses, Fête des voisins du Pontreau avec la CSF le 27 mai...) entre le 19 et le 27 mai. Clou du spectacle : l'après midi du jeudi 26 mai, la veille du TGCMC 2011, avec une GRANDE PARADE pleine de rires dans tout le quartier !



Le 26 mai, les clowns ont d'abord émerveillé les enfants des Brizeaux avec leurs clowneries ! Point important du projet, les clowns ont en même temps ravi les résidents de l'EHPAD de la Caravelle, située en face de l'école. A noter que pour l'occasion, la rue des Justices était fermée à la circulation. L'objectif initial : la mise en valeur du lien intergénérationnel a donc pris tout son sens. La caravane des clowns s'est ensuite dirigée vers l'Annexe du CSC Grand Nord, à Cholette, pour une seconde prestation. Troisième destination : les Sablières pour un spectacle qui a ravi petits et grands. Enfin, dernière étape : le Pontreau avec la promesse de revenir le lendemain pour la fête des voisins !

NB : Pour être complet, notons que les clowns avaient fait un crochet « déguisé » par l'école de la Mirandelle, à Surimeau, lors de la sortie d'école le lundi 23 mai.



Quelques conseillers de quartier étaient présents aux animations et félicitent le CSC Grand Nord d'avoir initié ce côté off du TGCMC 2011. Il était important que la Compagnie « *Les Matapeste* », qui organise le festival tous les deux ans sur Niort, puisse s'exprimer dans le quartier Nord et notamment pour ravir les petits.

Noëlle AIRAULT, présidente du CSC Grand Nord et conseillère de quartier, tient à signaler que la participation financière du conseil de quartier a grandement contribué à la réussite des animations festives. Au nom du CSC, elle tient à remercier chaleureusement les conseillers de quartier qui ont cru dans le projet. Au-delà de la participation financière du conseil, la présidente du CSC salue aussi l'implication importante de tous les bénévoles : conseillers de quartier, parents d'élèves, habitants... A noter que des mini groupes de travail, par quartier, avaient été constitués pour mener à bien l'après midi du jeudi 26 mai. Un travail de tous pour tous !

❖ Requalification du plateau EPS d'ESpinassou

Travaux en septembre-octobre avec un co-financement CQ Nord – CQ du Clou Bouchet. Chacun des deux conseils finance 25 000€ pour la création d'une enceinte en périphérie du terrain sur trois faces + pose d'un filet pare ballon d'une hauteur totale de 6 mètres, la réfection complète du sol avec marquage dans le sens de la longueur mais aussi dans le sens de la largeur et pose de combi foot-basket à chaque extrémité du terrain + 4 mini foot-basket sur les côtés. **Pour rappel, cette requalification du plateau EPS d'Espinassou était une des demandes prioritaires des jeunes suivis lors de l'ASU Pontreau.** Une étude complémentaire sera menée sur l'entrée du site par la direction des espaces publics en vue de réaménager le stationnement de proximité.



J.TAPIN tient à saluer cette initiative des deux conseils de quartier qui met en évidence que certains projets, notamment à destination de la jeunesse, peuvent faire travailler les conseils ensemble. Un match aura lieu entre des jeunes du Pontreau et une équipe d'élus/agents en 2012.

2. Présentation de l'Avant-projet du bas de la rue d'Antes

M.MONNERIE, de la direction des Vies Participatives, reprécise dans un premier temps le contexte de la demande. En effet, le conseil de quartier alerte les élus et les services depuis quelques années sur la dangerosité du bas de la rue d'Antes (section qui va du pont du Lambon jusqu'au boulevard de l'Europe) pour les piétons et les cycles. Le virage en face de l'entreprise AOCM Menuiseries est notamment un passage critique. Le Conseil de quartier a donc signé une fiche bleue en mai 2010 pour acter les études. Par la suite, un groupe de travail a été constitué afin de recueillir toutes les données de la problématique et envisager les scénarii possibles. Le groupe de travail s'est réuni trois fois entre octobre 2010 et mai 2011. Ce dernier est composé de la commission « environnement/espaces verts » du conseil de quartier Nord, du Syndicat des Eaux du Vivier, des riverains mitoyens, de l'entreprise AOCM-Menuiseries, des élus concernés, des directions « Espaces Publics » et « Vies Participatives » de la ville de Niort. A la suite de ces différentes rencontres, un Avant-projet a pu être construit et c'est ce dernier qui est présenté ce soir, lors du conseil de quartier. A cette occasion, des *Info-Quartiers* ont été distribués dans près de 400 boîtes aux lettres pour inviter les riverains de la rue d'Antes.

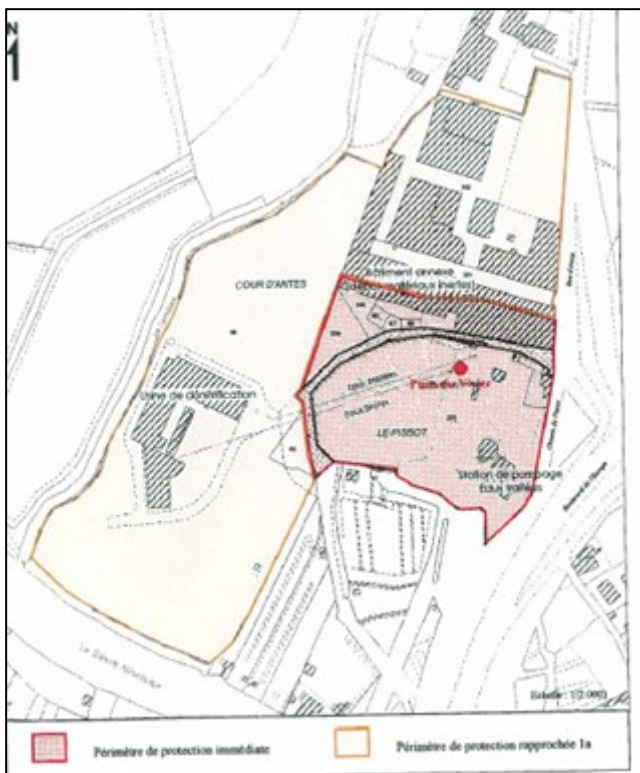
F.BONNIN, de la direction des Espaces Publics, apporte un complément d'information vis-à-vis des rencontres avec le groupe de travail. Le premier constat est que la rue d'Antes constitue aujourd'hui un itinéraire routier de substitution dont l'usage tend à se renforcer. De plus, la partie basse de la rue, de la cour d'Antes jusqu'à l'entrée du SEV, est une zone potentiellement dangereuse pour les nombreux cyclistes et piétons qui y passent. Enfin, un élément réglementaire est à intégrer à la problématique : la fermeture programmée du chemin de la source du Vivier en novembre 2012 dû à la mise en place du Périmètre de Protection Immédiat (PPI) de la source du Vivier qui interdit toute circulation, même piétonne. Ce dernier point est important à considérer car ce chemin est le lien « doux » qui unit le quartier Nord et le jardin des plantes, via le chemin du Pissot. C'est donc la connexion piétonne Nord-Centre Ville qui est en jeu.

S.DUGLEUX, de la direction des Espaces Publics, commence la présentation en rappelant que le projet se situe dans un secteur contraint par les périmètres de protection de captage de la source du Vivier.

Ainsi, deux périmètres de protection sont à prendre en considération :

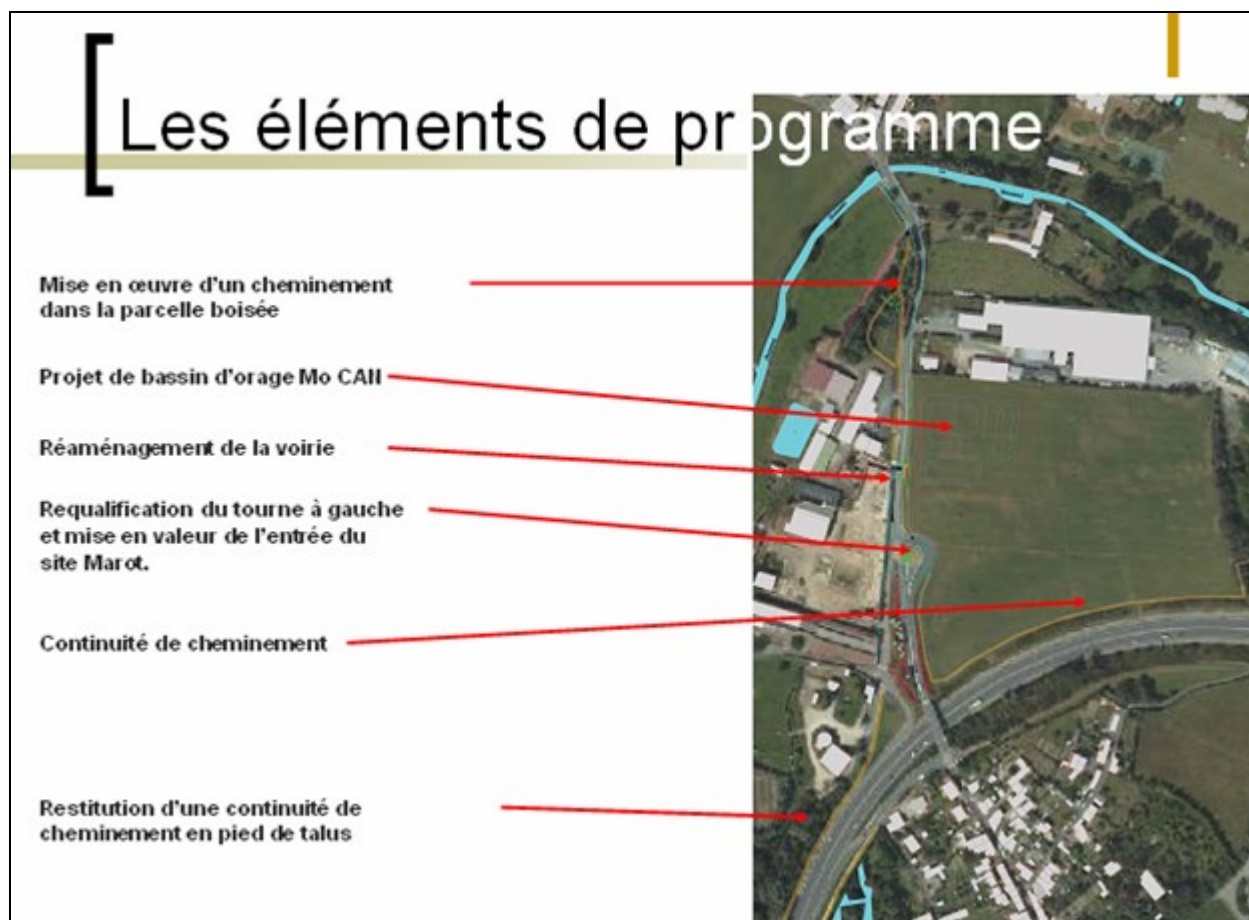
- **PPI** : périmètre de protection immédiat,
- **PPR** : périmètre de protection rapproché.

De plus, une résurgence forte est constatée, c'est-à-dire que la nappe d'eau est directement à la surface sur une grande partie des secteurs de protection.



S.DUGLEUX poursuit en présentant une vue d'ensemble avec les diverses problématiques et attentes. Il annonce ensuite les éléments de programme que le plan ci-après recense. À noter que plusieurs éléments reprennent des propositions émises par le conseil de quartier Nord comme :

- ❖ La restitution de la continuité de cheminement vers le jardin des plantes grâce à une alternative en pied de talus du boulevard,
- ❖ La mise en œuvre d'un cheminement aménagé dans la parcelle boisée (taillis),
- ❖ La continuité de cheminement piétonne et cycles entre la rue d'Antes et la rue Sarrazine via le chemin du Moindreau.



Comme énoncé un peu plus tôt, les contraintes réglementaires sont fortes sur le projet et surtout sur la partie centrale, au niveau du SEV et de la ferme des GRUGET.

- La collecte des eaux pluviales du boulevard de l'Europe est considérée comme un point noir. Mise en œuvre nécessaire d'un bassin d'orage, s'inscrivant dans un Schéma directeur eau pluviale (non engagé à ce jour). Compétence CAN.
- La collecte des eaux d'un bassin versant par une voirie oblige à déposer un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau si la superficie du bassin versant est supérieure à 1ha.
- Mise en œuvre d'un dispositif de déshuilage avant rejet dans le réseau si la superficie du bassin versant est inférieure à 1 ha.

Une particularité fait partie du projet puisqu'un ancien lieu de culte en déshérence existe dans la parcelle boisée du bas de la rue d'Antes. Une petite grotte servait de lieu de pèlerinage pour les habitants de la cour d'Antes. Les personnes âgées du quartier, que des conseillers de quartier ont pu rencontrer, ont confirmé qu'ils allaient régulièrement sur ce lieu de rassemblement les dimanches. Demande forte émise par les personnes âgées rencontrées : la mise en place de tilleuls dans le projet car cette essence bordait l'entrée vers la grotte il y a de ça plusieurs dizaines d'années. Autre point à intégrer : le passage au niveau du Lambon était un passage d'octroi au début du XXème siècle et la pierre d'octroi, qui marquait l'entrée dans « la ville » de Niort, existe toujours... dans le jardin du n°50 de la rue d'Antes ! Enfin, un panneau noir « Lambon » pourrait

être posé pour mettre en valeur le passage du cours d'eau emblématique du quartier Nord. L'aspect patrimonial du projet sera donc à prendre en considération.

Les objectifs du projet global sont donc clairs :

- 1. Requalifier la voirie**
- 2. Repenser les cheminements doux**
- 3. Valoriser la singularité de la partie taillis qui est un ancien lieu de culte**

Les propositions de la direction des Espaces Publics

La continuité de cheminement en bas de talus du boulevard de l'Europe

Cette demande était une priorité du conseil de quartier lorsque ce dernier a été informé de la fermeture du chemin de la source du vivier en novembre 2012. En effet, la liaison bas de la rue d'Antes – chemin du Pissot est un axe majeur pour les piétons et cyclistes du quartier Nord. La DEP propose donc de bâtir un aménagement sur la proposition du conseil et validée par le SEV, à savoir créer un chemin alternatif en bordure du boulevard de l'Europe et hors périmètre de protection immédiat. L'idée serait donc de faire poser un platelage bois et de créer une liaison esthétique et pratique. Suite à une question d'un conseiller de quartier, S.DUGLEUX précise que la surface des lattes sera adhérente pour éviter les glissades. En cas de besoin, la pose d'un grillage « à poules » sur les lattes peut également être envisagée. S.DUGLEUX explique que la partie du chemin piétons sous le boulevard sera rafraîchie afin d'améliorer l'esthétique globale du cheminement entre le SEV et le chemin du Pissot. F.BONNIN précise que cette liaison pourra être réalisée d'ici fin 2012 car elle se situe hors PPI et PPR.

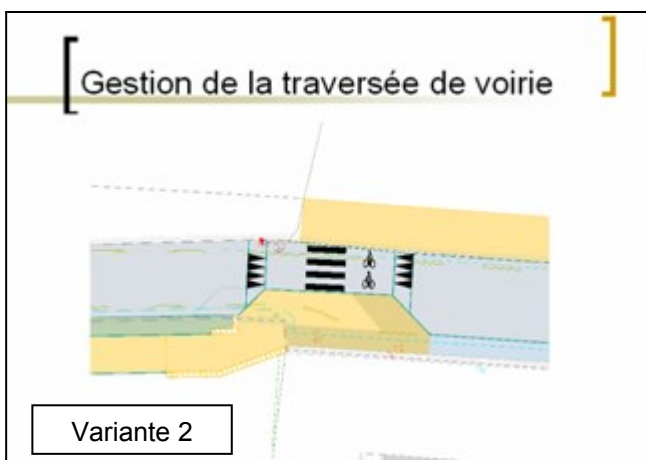
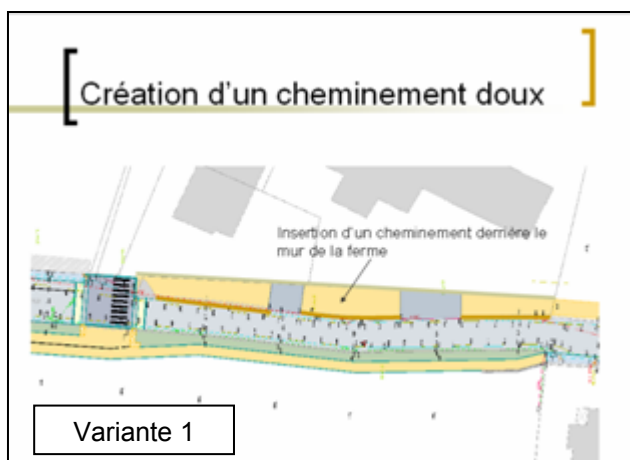
La continuité de cheminement dans le virage du bas de la rue d'Antes

La création d'un cheminement doux dans le taillis du bas de la rue d'Antes, pour les piétons et cyclistes, est la demande d'origine du conseil de quartier Nord et ce depuis plusieurs années. La proposition de la DEP répond à cette question en permettant une continuité entre le trottoir qui se situe au niveau du pont du Lambon jusqu'à la ferme de la famille GRUGET. Ce cheminement a déjà été marqué au sol par l'usage. Du mobilier sera posé (bancs et arceaux vélos) pour concevoir un espace sympathique. Évoqué un instant avec le groupe de travail, la création de places de stationnement « minute » au niveau de la boîte aux lettres s'est relevée caduque en raison des lois de protection du Lambon tout proche. F.BONNIN précise que cette phase du projet pourra également être réalisée d'ici fin 2012 car elle se situe hors PPI et PPR.

La continuité de cheminement entre les deux phases précitées

Cette section sera la plus complexe à travailler car elle se situe dans le périmètre de protection rapproché (PPR) et s'inscrit donc dans un cadre réglementaire plus marqué que pour d'autres projets d'aménagement (loi sur l'eau). Axe majeur de cette partie, la requalification du tourne à

gauche au niveau de la liaison rue du Vivier-rue d'Antes doit permettre d'améliorer l'esthétique de la liaison Centre-Ville-Quartier Nord et également de mettre en valeur l'entrée du site du SEV. L'autre axe majeur de cette partie du projet se situe au niveau de la ferme. En effet, un cheminement doux (piste cyclable) sera créé à partir du rond-point qui marquera l'entrée du SEV, se poursuivra sur la rue d'Antes et remontera vers la cour d'Antes soit directement sur voie (avec délimitation au sol) soit en passant dans le taillis via un passage piéton protégé marqué d'un enrobé clair au sol. F.BONNIN explique que 2 variantes sont étudiées sur le positionnement de la traversée. La première variante implique une acquisition foncière de la part de la ville et insère un cheminement entre l'ancien et le nouveau mur de la ferme. Dans ce scénario, la traversée des piétons et cycles de la droite vers la gauche se ferait en amont de la ferme dans le sens centre-ville – Cholette. La seconde variante reste sur domaine « ville de Niort » et se propose de créer une connexion en aval de la ferme, toujours dans le sens centre-ville – Cholette, directement au niveau du taillis (en face du n°22 rue d'Antes). Dans cette variante n°2, F.BONNIN explique que la DEP envisagerait de créer un pincement (rétrécissement de voie) avec priorité de passage, comme cela peut déjà être le cas au niveau de la rue Jules Ferry. La priorité serait donnée dans le sens entrée de ville, de Cholette vers le centre-ville. Ce sens prioritaire permettrait aux camions d'AOCM Menuiseries de sortir facilement de l'entreprise et de se rendre vers la rocade.



Questions de la part des conseillers et du public

Plusieurs conseillers se montrent satisfaits des propositions mais s'interrogent sur un point : le pincement au niveau du taillis. Ne risque-t-il pas de créer des bouchons ? Un autre conseiller rappelle que la cour d'Antes, avec son cédez-le-passage, se situe quelques centaines de mètres plus loin, ne risque-t-on pas de multiplier les goulets d'étranglement ? F.BONNIN confirme que l'idée est de ralentir les véhicules pour que la rue d'Antes, voie de shuntage (raccourci) par excellence aujourd'hui, perde ce statut. Des axes beaucoup mieux calibrés comme la route de Parthenay doivent servir d'axes principaux. La rue d'Antes, à l'instar de la rue du Vivier, ne doivent pas être renforcées pour la circulation. J.TAPIN et H.YILDIZ, élus de la municipalité, proposent de réaliser une expérimentation au niveau du pincement. F.BONNIN confirme qu'un pincement

« expérimental », c'est-à-dire avec des balises amovibles, pourra être posé dans un premier temps afin d'évaluer les impacts positifs, et peut être négatifs, du dispositif.

Un conseiller de quartier évoque la piste de feux intelligents comme cela existe à Saint Ouenne ? S.DUGLEUX confirme qu'il connaît ce dispositif où le feu devient rouge si les véhicules roulent trop rapidement. Cette technologie est intéressante mais pas forcément adaptée dans le cas présent pour des questions de coûts de mise en place très élevés mais aussi pour des raisons techniques car l'aménagement de feux reste complexe sur un espace serré comme le bas de la rue d'Antes.

Une personne du public s'interroge en tant que cycliste : les traversées gauche-droite sont multiples dans le projet ? F.BONNIN confirme que les traversées seraient au nombre de deux : une fois en amont ou en aval de la ferme et une fois à la sortie du taillis, au niveau du pont qui enjambe le Lambon. Il signale que le projet proposera deux choix aux cyclistes : un parcours « rapide » avec délimitation d'une piste cyclable au sol sur tout le parcours du bas de la rue d'Antes et un parcours « ludique » avec possibilité d'emprunter le taillis. Un conseiller de quartier complète le propos en considérant que, si les piétons empruntent le passage sous le boulevard, ce n'est pas vraiment le cas des cyclistes qui vont au plus court. Ainsi, selon lui, ces derniers empruntent le pont qui passe sur le boulevard (rue du Vivier) et descendent tout de suite à droite pour rattraper le chemin du Pissot. Comment protéger les cyclistes lors du passage sur le pont ?

Un conseiller de quartier s'interroge sur le timing du projet. F.BONNIN indique que les deux extrémités du projet (l'alternative au chemin de la source du vivier et le taillis) pourront être traitées d'ici fin 2012. Pour la troisième et dernière phase, les contraintes réglementaires empêchent aujourd'hui d'être plus précis en termes de calendrier.

J.TAPIN, Adjoint au Maire, se propose de synthétiser les échanges :

- ❖ Les objectifs du projet sont clairs : requalifier la voirie, repenser les cheminements doux et valoriser la singularité de la partie taillis qui est un ancien lieu de culte.
- ❖ Trois phases ont été définies : l'alternative à la fermeture du chemin de la source du Vivier, le cheminement dans le taillis et la partie intermédiaire qui se situe devant l'entrée du SEV et de la ferme. Les deux premières phases pourront être traitées d'ici fin 2012. La dernière phase ne peut être planifiée pour l'instant en raison des contraintes réglementaires fortes (loi sur l'eau).
- ❖ La partie « contraintes réglementaires » du projet, justement, sera une composante essentielle à intégrer et qui fera de ce projet un cas un peu particulier.

- ❖ Les points de vigilance sont au nombre de quatre. Tout d'abord, l'évolution du trafic est à prendre en considération avec les nouveaux lotissements de Cholette et Surimeau. Ensuite, le rétrécissement proposé dans le projet, au niveau de la traversée piétons/cycles vers le taillis sera traité dans un premier temps sous phase d'expérimentation. La pratique pure du vélo est aussi à intégrer car si certains emprunteront le taillis, certains iront au plus court. C'est pourquoi le marquage d'une piste cyclable sur voie est important à réaliser en complément du chemin dans le taillis. Enfin, la partie « urbanisme » du dossier est à anticiper avec, éventuellement, la question des acquisitions foncières.

Une nouvelle présentation en conseil de quartier sera à prévoir début 2012, lorsque le projet sera plus avancé. Les données réglementaires concernant la phase 3 seront alors plus précises.

A.VERMANDERE, du Syndicat des Eaux du Vivier, profite de la présence de plusieurs habitants de la rue d'Antes pour indiquer que le SEV va prochainement leur envoyer un courrier. En effet, une note d'information sur l'Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique des Périmètres de Protection des captages du Vivier et des Gachets 1 et 3 (bas de la rue d'Antes) sera remise à titre d'information accompagnée d'un questionnaire. Le Syndicat des Eaux du Vivier est maître d'ouvrage du dossier, il en a donc la charge. 10 000 propriétaires et 16 000 parcelles sont concernés. A.VERMANDERE explique que les captages exploités pour l'alimentation en eau potable font l'objet de procédures administratives et techniques obligatoires (mise aux normes de l'assainissement...). Les données cadastrales resteront confidentielles et ne seront utilisées que dans le stricte cadre de la procédure de notification de l'arrêté. Le SEV remercie par avance les propriétaires pour leur compréhension et leur aide.

3. Bilan du mandat 2008-2011

Le Co-Président Habitant se charge de la présentation du bilan des trois années du conseil. Sur la partie investissement, il commence par rappeler que le CQ Nord a fait aboutir plusieurs projets importants pour le quartier : la création d'une liaison piétonne sécurisée route de Chauray-rue des maisons Rouges au Moulin à Vent, la sécurisation de la rue des Sablières, la réhabilitation de la maison de quartier des Brizeaux, les multiples aménagements au Pontreau (dont le goudronnage des entrées d'immeubles), sans oublier les aménagements à venir en 2011 : la sécurisation de la rue la Mineraie avec reprise du rond-point de Surimeau (+ pose d'un abri bus) et la requalification du plateau EPS du site Espinassou grâce à un cofinancement avec le conseil de quartier du Clou Bouchet. Enfin, C.DUBOUE tient à signaler que le projet du Bas de la rue d'Antes, dossier d'envergure, est quant à lui en cours d'études. Du point de vue budgétaire, le conseil de quartier Nord a investi 59 000€ en 2009, 89 000€ en 2010 et 100 000€ en 2011. A signaler que plusieurs autres réalisations de moindre envergure ont pu être réalisées : l'embellissement du mur du champ de tir - rue Mineraie (plantation d'arbustes et vigne vierge), la pose d'un portillon sur l'aire de jeux des Brizeaux à la demande des parentes d'élèves, la réfection du mur d'enceinte du lavoir de Surimeau, l'installation d'un office traiteur (salle CSC Strasbourg)...

Au niveau de l'enveloppe de fonctionnement, le Co-Président dresse également un bilan positif et très encourageant. En mars 2010, le conseil s'est fortement impliqué dans son action Téciverdi : « *Le printemps en musique !* » qui avait la particularité d'être la première action officiellement labellisée Téciverdi. Le conseil s'est également impliqué financièrement cette année via l'action de la caravane des clowns dont le bilan a été fait au début du compte-rendu. Enfin, Le Co-Président revient sur une des plus grandes réussites du conseil de quartier : la mise en place de l'Accompagnement Social Urbain du Pontreau. Dossier phare du conseil depuis les tous premiers mois jusqu'aux derniers, l'ASU Pontreau a été une aventure forte. H.YILDIZ, Co-Président Élu confirme en expliquant qu'aujourd'hui, c'est un collectif d'une douzaine d'institutionnels qui se penchent sur les problématiques du quartier pour essayer de faire avancer les choses. Les réussites principales : la spirale de l'augmentation de la vacance enfin stoppée, les incivilités qui ont diminué depuis 2009, l'ouverture du point info', les permanences de la médiation sociale, le recrutement d'un animateur « jeunesse » à plein temps en septembre par le CSC Grand Nord...

Le Co-Président Élu indique que plusieurs réunions d'information ont aussi été inscrites aux ordres du jour comme la gestion responsable des espaces verts, le projet de chaufferie bois aux Brizeaux ou bien encore les rencontres régulières avec le SEV. Le Co-Président Habitant rappelle que plusieurs orientations pour 2011-2014 sont d'ores et déjà répertoriées par le conseil :

- * La phase 3 de la rue de Cholette qui reste un projet ville de Niort suivi par le conseil,
- * La demande d'une aire de jeux sur le quartier de Cholette/Surimeau,
- * Les déplacements rue d'Antes (dont le bas de la rue).

J.TAPIN rappelle enfin que le renouvellement des conseils de Quartier est en cours. La Direction des Vies Participatives réceptionne actuellement les coupons réponses. **L'Adjoint au Maire tient également à redonner une date importante dès à présent : « Les Journées Particip'actives Niortaises » qui se tiendront les 7 et 8 octobre 2011 au Moulin du Roc.** Ces deux jours seront l'occasion de mettre en évidence la richesse de la démocratie participative et des Conseils de quartier à l'échelle de la ville.



L'Adjoint au Maire précise enfin que 2012 sera une année importante pour les Conseils de quartier de Niort car ces derniers fêteront leurs 10 ans d'existence. Pour conclure, le Co-Président Habitant tient à préciser : « *Ce bilan - assez largement positif - n'aurait été possible sans l'investissement personnel des membres des trois commissions, des membres des commissions inter-quartiers que l'on oublie trop souvent (pistes cyclables, mémoire-patrimoine industriel), des membres du bureau, des deux élus Hüseyin et Jacques qui nous accompagnent, défendent nos projets, trouvent toujours des réponses adaptées. Enfin, en votre nom à tous, un merci particulier, sa modestie dût-elle en souffrir, à notre « assistant » Marc, pour son professionnalisme, son sérieux et son obstination à ne jamais lâcher prise avant d'avoir une réponse à nos si nombreuses questions.* »